

N° DEL/2023-082

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 26 juin 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 19 juin 2023

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent. M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle.

ABSENTS**Pouvoirs (7) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier.
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine BOUILLON.

Objet : Service Ordures Ménagères : Signature de conventions de mise à disposition d'un terrain (communal - départemental - privé-intercommunal), destiné à l'implantation de points de proximité dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Incitative

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Incitative et du déploiement des points de proximité sur le territoire des communes de la CCVEM, cette opération nécessite la signature d'une convention entre le propriétaire du terrain et la Communauté de Communes.

Considérant qu'il est envisagé qu'un terrain communal, départemental, privé ou intercommunal soit mis à disposition de la Communauté de Communes sans contrepartie financière pour l'implantation de points aériens, semi-enterrés ou enterrés, 4 flux (OMR, Emballages, Papier, Verre) et pour la majorité de 2 colonnes (OMR + Emballages).

Monsieur le Président présente les conventions qui devront être signées entre le Communauté de Communes et les propriétaires publics ou privés définissant les conditions de mise à disposition, ainsi que les modalités techniques et administratives pour la réalisation des différentes installations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'implantation des points de proximité sur les terrains validés par les maires des communes.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les différentes conventions ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain communal, départemental, privé ou intercommunal à la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, ainsi que tous les documents afférents aux présentes décisions.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 29 juin 2023
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26